

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents ou représentés : 8
Date d'envoi de la convocation : 08/02/2023

23021401

Nombre de suffrages exprimés : 8
Dont procuration(s) : 0
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le quatorze février à neuf heures.

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze février à neuf heures, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (8) : Patrick DARLOT, Jean-Michel DERICK (suppléant), Emmanuel GRIEU, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Irène LEBEAU, Bernard MOUNIER.

Excusés (10) : Régis BAYLE, Myriam MOSCOVITCH, Thierry REDON, Marc WELLER, François ABBOU, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusé représenté (1) : Alain DURAND par Jean-Michel DERICK.

Absents (26) : Isabelle BERNIER, Corinne BOUVIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Jean-Pierre GABEL, Patrick GRAZIOSO, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Nicole AMASSE, Laurette ANGELI, Patrick BENEFIGE, Gilles BERTHEZENE, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Madeleine MACQ, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (0) : /

Secrétaire de séance : Bernard MOUNIER.

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 20/12/2022

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Le procès verbal du conseil syndical du 20 décembre 2022 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 11 janvier 2023.

Madame la Présidente propose d'approuver le procès verbal ainsi modifié.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le procès verbal du Conseil Syndical du 20 décembre 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 27 février 2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 22 février 2023
La Présidente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents ou représentés : 8
Date d'envoi de la convocation : 08/02/2023

23021402

Nombre de suffrages exprimés : 8
Dont procuration(s) : 0
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le quatorze février à neuf heures.

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze février à neuf heures, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (8) : Patrick DARLOT, Jean-Michel DERICK (suppléant), Emmanuel GRIEU, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Irène LEBEAU, Bernard MOUNIER.

Excusés (10) : Régis BAYLE, Myriam MOSCOVITCH, Thierry REDON, Marc WELLER, François ABBOU, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusé représenté (1) : Alain DURAND par Jean-Michel DERICK.

Absents (26) : Isabelle BERNIER, Corinne BOUVIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Jean-Pierre GABEL, Patrick GRAZIOSO, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Nicole AMASSE, Laurette ANGELI, Patrick BENEFIGE, Gilles BERTHEZENE, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Madeleine MACQ, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (0) : /

Secrétaire de séance : Bernard MOUNIER.

02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du conseil syndical, un débat d'orientation budgétaire. Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 27 février 2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 22 février 2023
La Présidente



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente. De plus, elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents ou représentés : 8
Date d'envoi de la convocation : 08/02/2023

23021403

Nombre de suffrages exprimés : 8
Dont procuration(s) : 0
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le quatorze février à neuf heures.

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze février à neuf heures, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (8) : Patrick DARLOT, Jean-Michel DERICK (suppléant), Emmanuel GRIEU, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Irène LEBEAU, Bernard MOUNIER.

Excusés (10) : Régis BAYLE, Myriam MOSCOVITCH, Thierry REDON, Marc WELLER, François ABOU, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusé représenté (1) : Alain DURAND par Jean-Michel DERICK.

Absents (26) : Isabelle BERNIER, Corinne BOUVIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Jean-Pierre GABEL, Patrick GRAZIOSO, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Corinne VIELLEDEN, Bruno ABRIC, Nicole AMASSE, Laurette ANGELI, Patrick BENEFIGE, Gilles BERTHEZENE, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Madeleine MACQ, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (0) : /

Secrétaire de séance : Bernard MOUNIER.

03 – CONVENTION PETR CAUSSES ET CEVENNES / FILATURE DU MAZEL / ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE NIMES

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

La Filature du Mazel installe une dynamique territoriale au côté de ses partenaires, incluant la vision des artistes dans la projection de nos sociétés dans l'adaptation au changement climatique. Cette orientation thématique se révèle doublement nécessaire car les Cévennes ont beaucoup à transmettre en termes de production scientifique et d'analyse de contraintes accrues dues au réchauffement climatique.

L'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Nîmes (ésban) entend faire de la transition écologique un enjeu majeur de son projet d'établissement compte tenu des problématiques développées en cycle master dans ses parcours *Spatialités* et *Écritures expérimentales* et de la présence d'un environnement exceptionnel, plus particulièrement cévenol dans lequel elle déploie ses actions.

Le PETR Causses et Cévennes et ses partenaires accordent une place prépondérante à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement supérieur. Ils sont résolument tournés vers l'extérieur et la coopération, s'impliquent dans de nombreux réseaux et tissent de solides liens avec des territoires ou

des acteurs inspirants afin de nourrir leurs réflexions. Le travail partenarial et à différentes échelles fait donc partie de leur culture et l'intelligence collective est leur moteur principal pour construire un récit fédérateur des dynamiques de transition du territoire et dessiner les contours d'un futur désirable en Causses et Cévennes.

La Filature du Mazel, l'ésban et le PETR Causses et Cévennes souhaitent bâtir des partenariats et des dispositifs qui exprimeront la vision des artistes et leur rayonnement au service de la résilience des territoires. Ont été retenus quatre thématiques labellisées par le Pôle d'Innovation Territoriale qui permettent de prioriser les actions impliquant des artistes :

- le rapport au vivant
- la transformation du paysage (avec notamment les questions forestières)
- la question de l'eau
- les caractéristiques physiques du changement climatique et la gestion des risques

Au niveau de l'ésban, cette démarche s'inscrit dans le cadre du dispositif CulturePro du Ministère de la Culture dont l'école a été lauréate en 2022. Celle-ci fait aussi écho aux actions menées par le PETR Causses et Cévennes dans le cadre de ses missions Avenir Montagne porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Transition écologique soutenue par l'ADEME.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le principe de ce partenariat entre le PETR Causses et Cévennes, la Filature du Mazel et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes.

APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 27 février 2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 22 février 2023
La Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents ou représentés : 7
Date d'envoi de la convocation : 08/02/2023

23021404

Nombre de suffrages exprimés : 7
Dont procuration(s) : 0
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
7	0	0

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le quatorze février à neuf heures.

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze février à neuf heures, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (7) : Patrick DARLOT, Jean-Michel DERICK (suppléant), Emmanuel GRIEU, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Irène LEBEAU, Bernard MOUNIER.

Excusés (11) : Régis BAYLE, Myriam MOSCOVITCH, Thierry REDON, Marc WELLER, Daniel ZEBERKO, François ABBOU, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusé représenté (1) : Alain DURAND par Jean-Michel DERICK.

Absents (26) : Isabelle BERNIER, Corinne BOUVIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Jean-Pierre GABEL, Patrick GRAZIOSO, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Nicole AMASSE, Laurette ANGELI, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Madeleine MACQ, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (0) : /

Secrétaire de séance : Bernard MOUNIER.

04 – CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE / PYRENEES - MEDITERRANEE POUR LA MISSION « RETROUVER UN DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE EN CAUSSES ET CEVENNES »

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle que la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée a mis en place une politique de contrats territoriaux à destination des territoires ruraux, des agglomérations ainsi que des deux métropoles.

Ces contrats ont pour objectif d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi grâce à la construction d'une vision partagée du projet de territoire avec la Région et le Département. Ils concernent l'ensemble des politiques régionales à destination des territoires y compris les fonds européens, dont la Région est, à présent, l'autorité de gestion.

La Région a proposé que le Contrat territorial porte sur le PETR Causses et Cévennes et sur la communauté de communes du Piémont Cévenol.

La première génération 2018-2021 de ce contrat a été approuvée par délibération du Conseil Syndical du PETR le 15 novembre 2018. Une nouvelle génération 2022-2027 est en cours d'élaboration avec l'objectif d'une signature au printemps 2023.

Dans le cadre de ces contrats, la Région a mis en place un dispositif de soutien à l'ingénierie des territoires de projets ruraux afin qu'ils puissent :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le contrat de territoire ;
- Etre le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment la transition écologique et énergétique, l'aménagement, le développement économique, l'emploi et la formation ;
- Expérimenter et innover ;
- Développer des coopérations interterritoriales.

A ce titre, la Région cofinance la mission « Retrouver un dynamisme démographique en Causses et Cévennes » sur le territoire du PETR Causses et Cévennes à hauteur de 20 %.

Madame la Présidente rappelle que, par délibération n°22122010 du 20 décembre 2022, le Conseil Syndical a approuvé à l'unanimité le plan d'action 2022 de la mission « Retrouver un dynamisme démographique en Causses et Cévennes » et a sollicité les aides financières de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée correspondantes. Or, il convient d'ajuster le plan d'action 2022.

De plus, il est proposé de décliner le plan d'action 2023 relatifs à ce contrat en fonction de l'ingénierie mobilisée sur cette mission de la manière suivante :

Plan d'action Ingénierie territoriale du PETR Causses et Cévennes – Mission relever un défi démographique en Causses et Cévennes

Année 2022

L'ensemble des moyens mobilisés en termes d'ingénierie sur le territoire ainsi que l'ensemble des cofinancements doivent être présentés dans le tableau

Missions Pays/PETR	Ingénierie mobilisée (nombre ETP)	Temps affecté à la mission	Coût (salaires chargés ou études/prestations)	Europe (FEDER)	%	Etat	%	Région	%	Dpt	%	Autres	%	Total aides publiques	%	Autofinancement	%	Commentaires
Moyens humains																		
Animation du projet Relever le défi démographique (APP Massif Central)	1		15 224	7 612	50 %			3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	
TOTAL Moyens humains	1		15 224	7 612	50 %			3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	
Etudes, dépenses de prestations																		
TOTAL Moyens humains + études et dépenses de prestations	1		15 224	7 612	50 %			3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	

Plan d'action Ingénierie territoriale du PETR Causses et Cévennes – Mission relever un défi démographique en Causses et Cévennes

Année 2023

L'ensemble des moyens mobilisés en termes d'ingénierie sur le territoire ainsi que l'ensemble des cofinancements doivent être présentés dans le tableau

Accusé de réception en préfecture
030-200075794-20230214-23021404-AI
Date de télétransmission : 23/02/2023
Date de réception préfecture : 23/02/2023

Missions Pays/PETR	Ingénierie mobilisée (nombre ETP)	Temps affecté à la mission	Coût (salaires chargés ou études/prestations)	Europe (FEDER)	%	Etat	%	Région	%	Dpt	%	Autres	%	Total aides publiques	%	Autofinancement	%	Commentaires
Moyens humains																		
Animation du projet Relever le défi démographique (APP Massif Central)	1		15 224	7 612	50 %			3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	
TOTAL Moyens humains	1		15 224	7 612	50 %			3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	
Etudes, dépenses de prestations																		
TOTAL Moyens humains + études et dépenses de prestations	1		15 224	7 612	50 %	0		3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le complément au plan d'action 2022 du Contrat territorial Occitanie lié à la mission « Retrouver un défi démographique en Causses et Cévennes » et sa déclinaison en terme d'ingénierie territoriale ;

APPROUVE le complément au plan d'action 2023 du Contrat territorial Occitanie lié à la mission « Retrouver un défi démographique en Causses et Cévennes » et sa déclinaison en terme d'ingénierie territoriale ;

APPROUVE la sollicitation financière de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au titre du soutien à l'ingénierie de la mission « Retrouver un défi démographique en Causses et Cévennes » pour un montant de 6 006 €,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 27 février 2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 22 février 2023
La Présidente



The image shows a handwritten signature in black ink over a logo. The logo consists of the text 'Causses & Cévennes' in a stylized font, with 'AFD' in a separate box to the right.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents ou représentés : 7
Date d'envoi de la convocation : 08/02/2023

23021405

Nombre de suffrages exprimés : 7
Dont procuration(s) : 0
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
7	0	0

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le quatorze février à neuf heures.

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze février à neuf heures, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (7) : Patrick DARLOT, Jean-Michel DERICK (suppléant), Emmanuel GRIEU, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Irène LEBEAU, Bernard MOUNIER.

Excusés (11) : Régis BAYLE, Myriam MOSCOVITCH, Thierry REDON, Marc WELLER, Daniel ZEBERKO, François ABBOU, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusé représenté (1) : Alain DURAND par Jean-Michel DERICK.

Absents (26) : Isabelle BERNIER, Corinne BOUVIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Jean-Pierre GABEL, Patrick GRAZIOSO, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Nicole AMASSE, Laurette ANGELI, Patrick BENEFIGE, Gilles BERTHEZENE, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Madeleine MACQ, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (0) : /

Secrétaire de séance : Bernard MOUNIER.

05 – APPROBATION DU CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE DE SAUVE

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle que la Région, de par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Trois communes du territoire du contrat du PETR Causses et Cévennes et du Piémont Cévenol se sont engagées dans cette démarche et ont élaboré un contrat pour la période 2019-2021 : Le Vigan, Saint Hippolyte du Fort et Quissac.

La commune de Sauve s'engage sur la seconde génération du contrat pour la période 2022-2028. Elle rappelle que la Région s'est appuyée sur l'analyse de la structuration territoriale régionale pour définir les critères de définition des bourgs-centres. Les « villes-centres » des bassins de vie ruraux définis par l'INSEE en font notamment partie puisqu'elles assurent des fonctions de centralité au service de la population de leurs bassins de vie.

Les contrats ont pour objectif de développer des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...Par ailleurs, ils visent également le renforcement de l'attractivité grâce à des actions en faveur du cadre de vie, du logement, des espaces publics et du patrimoine. Le volet économique est également pris en compte afin que les communes puissent être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises.

Le PETR a apporté une aide en ingénierie afin d'accompagner la commune de Sauve et la communauté de communes du Piémont Cévenol dans l'élaboration de ces contrats.

Le contrat bourg-centre de Sauve s'appuie sur les axes stratégiques suivants :

- Un projet de développement favorisant la transition climatique
- Poursuivre l'aménagement urbain et paysager qualitatif de la ville
- Tenir le rôle de polarité d'équilibre en développant et en faisant évoluer les équipements de la commune

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le contrat bourg centre de la communes de Sauve, joint à la délibération;

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer ce contrat ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 27 février 2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 22 février 2023
La Présidente



The image shows a handwritten signature in black ink over a logo. The logo consists of the text 'Causse & Cévennes' in a stylized font, with 'PETR' written vertically to the right. There is also a small square icon with a double-headed arrow.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents ou représentés : 7
Date d'envoi de la convocation : 08/02/2023

23021406

Nombre de suffrages exprimés : 6
Dont procuration(s) : 0
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
6	0	1

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le quatorze février à neuf heures.

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze février à neuf heures, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (7) : Patrick DARLOT, Jean-Michel DERICK (suppléant), Emmanuel GRIEU, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Irène LEBEAU, Bernard MOUNIER.

Excusés (11) : Régis BAYLE, Myriam MOSCOVITCH, Thierry REDON, Marc WELLER, Daniel ZEBERKO, François ABBOU, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusé représenté (1) : Alain DURAND par Jean-Michel DERICK.

Absents (26) : Isabelle BERNIER, Corinne BOUVIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Jean-Pierre GABEL, Patrick GRAZIOSO, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Nicole AMASSE, Laurette ANGELI, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Madeleine MACQ, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (0) : /

Secrétaire de séance : Bernard MOUNIER.

06 –AFFILIATION DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

L'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 6 mars 2023.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2, 7 et 30

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement en date du 4 janvier 2023 sollicitant son affiliation volontaire au centre de gestion,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE l'affiliation à la date du 6 mars 2023 de ce nouvel établissement public au CDG 30.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 27 février 2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 22 février 2023
La Présidente

